



# **Lignes directrices appel à projet My Child Matters**

**2019 - 2021**

## Lignes directrices des projets MCM et processus de sélection

Le programme *My Child Matters* (MCM) est un partenariat pérenne initié par la Fondation Sanofi Espoir en décembre 2005 en collaboration avec ses partenaires de pays à revenu faible et intermédiaire (LMICs) d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine pour lutter contre les cancers de l'enfant et réduire les inégalités dans l'accès aux soins et dans les résultats cliniques. Depuis 2005, ce programme a déjà soutenu 58 projets portés par des unités d'oncologie pédiatrique.

Vous êtes un médecin exerçant dans un service ou une unité d'oncologie pédiatrique d'un pays à revenu faible et intermédiaire et souhaitez répondre à l'appel à projets du programme MCM. Le présent document vous fournit les informations dont vous avez besoin sur le processus de soumission et sélection.

Votre proposition de projet sera présentée au Comité d'experts du programme MCM qui l'examinera et l'évaluera à l'aune des critères suivants.

### Principaux critères de sélection

Pour être éligible au soutien de la Fondation Sanofi Espoir, votre projet doit converger avec la mission du programme MCM.

- ✓ Votre projet doit viser à réduire les inégalités dans la prise en charge des cancers de l'enfant et des résultats cliniques des enfants qui vivent dans des pays à revenu faible et intermédiaire.
- ✓ Votre projet doit renforcer les capacités locales de prise en charge des cancers de l'enfant et améliorer les normes de soins locaux en proposant des initiatives dans l'une ou plusieurs des grandes catégories suivantes :
  - Création ou promotion de registres des cancers de l'enfant
  - Sensibilisation aux cancers de l'enfant et à la prévention du cancer
  - Amélioration du diagnostic précoce et de l'accès aux soins
  - Formation des professionnels de santé
  - Amélioration des infrastructures de santé, en particulier celles ayant un impact sur les résultats cliniques des enfants atteints de cancer
  - Mise en place de soutien psychosocial
  - Mise en place de protocoles thérapeutiques répondant à des normes universellement acceptées, tant pour les soins à visée curative que pour les soins palliatifs.
  - Réduction du taux d'abandon de traitement



- ✓ Votre projet doit répondre à des besoins locaux ou régionaux et être solidement ancré dans la réalité locale. Il doit s'adresser à une vaste population de patients et non se concentrer sur les besoins d'un groupe restreint. Enfin, il doit s'appuyer sur des équipes locales ayant reçu une formation appropriée pour réaliser chacun de ses objectifs.
  
- ✓ La structure recevant les fonds doit être une institution existante, association ou fondation. Celle-ci n'est pas forcément impliquée directement dans le projet. Une vérification préalable sera menée. Aucun fond ne sera versé à des hôpitaux, cliniques privées ou particuliers.
  
- ✓ Votre projet doit avoir d'autres sources de financement. Un minimum de 10% de co-financement est obligatoire pour les projets soutenus par MCM.

### Le plan du projet DOIT inclure :

- Un plan de recherche intégré au projet. Les résultats de cette recherche représenteront le volet le plus important des progrès mesurables de votre projet.
- Un plan de promotion pour obtenir le soutien d'acteurs des secteurs public et privé ou d'organisations non gouvernementales à l'échelle locale, dans le but d'assurer sa pérennité lorsque le soutien de 3 ans de la Fondation prendra fin.
- Des actions pour développer des partenariats stratégiques avec des institutions/organisations professionnelles et (ou) des établissements de santé dans votre pays ou région afin d'accroître l'impact de votre projet grâce à la coopération mutuelle et le partage de ressources, de savoir-faire et de connaissances.

### Critères de non-éligibilité

- Projet en dehors du domaine de la santé
- Utilisation de la subvention pour des essais cliniques
- Utilisation de la subvention pour l'achat de médicaments, quels qu'ils soient
- Utilisation de la subvention principalement pour le versement de salaires (SAUF si cet aspect fait l'objet d'une pré-approbation spécifique et répond à un besoin justifié). Si la subvention est utilisée pour le versement de salaires, moins de 50 % du montant total de la subvention doit y être affecté et les salaires DOIVENT graduellement être provisionnés par une autre source de financement, au fur et à mesure de l'évolution du projet.
- Construction ou restauration d'une infrastructure ou achat d'équipements
- Actions dont l'éthique est contraire aux principes de la Fondation et aux droits de l'homme, et en particulier toutes celles qui véhiculent un prosélytisme quel qu'il soit.

### Candidatures

Téléchargez les formulaires sur le site de la Fondation Sanofi Espoir en suivant ce lien :  
<http://fondation-sanofi-espoir.com>

Prière de faire parvenir votre candidature en français ou en anglais :

Par courrier électronique à :  
[FondationSanofiEspoir@sanofi.com](mailto:FondationSanofiEspoir@sanofi.com)

### Processus de sélection

Le projet sera formellement évalué par les membres du Comité d'experts du programme My Child Matters sur la base des orientations stratégiques de la Fondation Sanofi Espoir et des présentes lignes directrices.



La décision finale sera prise par le Comité exécutif du programme My Child Matters à la lumière des recommandations et remarques du Comité d'experts du programme.

Quelle que soit la décision prise, l'équipe de la Fondation s'engage à répondre à toutes les demandes qui lui sont présentées.

## **Modalités du partenariat**

### **Convention de partenariat :**

Si votre projet est retenu, votre hôpital/organisation devra conclure une convention avec la Fondation Sanofi Espoir pour fixer les modalités du partenariat, en particulier les engagements réciproques, le budget alloué, la durée du soutien, les actions de communication et de capitalisation décidées en commun.

La convention précisera les obligations en matière de :

- reporting à la Fondation Sanofi Espoir sur l'évolution du projet
- les questions liées à la propriété intellectuelle des données, les résultats directs ou indirects des recherches effectuées grâce à la subvention
- les obligations de reconnaître officiellement le rôle de la Fondation Sanofi Espoir dans la publication des résultats du projet, que ce soit sous la forme de communications, d'affiches ou de publications auprès d'instances nationales ou internationales.

### **Reporting :**

Les modalités du reporting, en particulier les délais et le processus correspondant seront définis par le Directeur Médical du programme MCM et les indicateurs de mesure de l'impact du projet seront définis entre la Fondation et le ou les coordonnateurs locaux du projet, au démarrage du partenariat, puis revus ensemble au cours de l'évolution du projet.


### **Désignation d'un mentor du projet :**

Chaque projet bénéficiera de l'aide d'un mentor pendant une période de 3 ans.

Le Comité exécutif du programme My Child Matters fera tout son possible pour désigner des mentors dont les compétences cadrent avec les projets bénéficiant d'une subvention. Les mentors sont désignés sur la base de leur expertise professionnelle, en fonction des objectifs du projet, ainsi que de leur connaissance du contexte socioculturel du pays (si possible). Les mentors sont chargés de fournir des conseils et un soutien intellectuel aux coordonnateurs locaux du projet pour une planification et une mise en œuvre plus efficaces des activités permettant la réalisation des objectifs visés. Le Directeur Médical du programme MCM assumera cette fonction si l'identification d'un mentor approprié se révèle impossible.

**Pour toute question et demande d'informations,  
merci de vous adresser à**

 Dr Anne Gagnepain-Lacheteau,  
Directeur Médical Fondation Sanofi Espoir  
Email : [Anne.Gagnepain-Lacheteau@sanofi.com](mailto:Anne.Gagnepain-Lacheteau@sanofi.com)

 Valentine Leuenberger  
MCM programme manager  
Email: [Valentine.Leuenberger@sanofi.com](mailto:Valentine.Leuenberger@sanofi.com)